

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N° 12-04-05

Objet : Conventionnement avec les associations socio-éducatives.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est engagée dans une politique de conventionnement avec les associations qui développent une offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins, autour de trois types de conventions (projet éducatif, projet d'animation ou accueil associatif de quartier). Outre le caractère de continuité qui caractérise l'action quotidienne de ces associations, il est intéressant de souligner leur capacité à s'adapter aux nouveaux enjeux et à développer de nouvelles actions.

C'est le cas notamment du centre socioculturel de la Grange aux Bois, qui s'est engagé depuis plusieurs mois dans un travail de diagnostic territorial, associant les habitants, en vue de développer un véritable projet social et d'obtenir un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle. La MJC de Borny, connaît également un développement sans précédent de ses activités et de son nombre d'adhérents qui va conduire la Ville à lui mettre à disposition un espace d'animation plus vaste au Centre du Bon Pasteur. La Maison de la Culture et des Loisirs de Metz, tenant compte des nouveaux besoins du quartier, a décidé cette année de mettre en place des accueils collectifs de mineurs centrés sur les activités artistiques.

L'ensemble de ces associations tentent de répondre au mieux aux besoins des habitants de chaque territoire messin; elles sont indispensables pour l'animation des quartiers, pour le développement du lien social et des rencontres entre générations, pour les valeurs éducatives qu'elles véhiculent auprès de la jeunesse.

Aussi, il est proposé de soutenir les 31 associations mentionnées dans la motion jointe, dont 20 assurant la gestion et l'animation de 22 équipements communaux dédiés à la jeunesse, pour un montant total de **1 935 688 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, et de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'accorder les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 935 688 €**, soit un solde à verser de **990 293 €** compte tenu des avances accordées en décembre 2011 :

1) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF :

Dont déjà versé

- Association Messine Interfédérale de la Patrotte	154 354 €	76 375 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	142 863 €	70 157 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	155 395 €	78 062 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Borny	133 000 €	66 000 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	107 154 €	53 608 €
- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	100 834 €	47 535 €
-Boileau Préjénie	34 603 €	17 302 €

2) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ANIMATION

Dont déjà versé

- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	115 402 €	52 983 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	100 711 €	48 244 €
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	89 377 €	43 592 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social Champagne)	91 400 €	45 208 €
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	93 119 €	45 518 €

- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	75 628 €	36 745 €
- Centre Culturel de Metz Queueulé	55 000 €	26 703 €
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	60 500 €	29 905 €
- Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	25 519 €	12 080 €
- Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	42 478 €	19 239 €
- Association NAN BARA	17 100 €	8 550 €
- Familles de France – Fédération de Moselle	19 314 €	9 657 €
- Together	7 000 €	3 500 €
- Pushing	5 000 €	1 500 €
- Fédération Culture et Liberté	15 000 €	15 000 €
- Eclaireuses Eclaireurs de France	32 240 €	13 335 €
- Pas Assez	8000 €	4 000 €

3) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL ASSOCIATIF DE QUARTIER

Dont déjà versé

- Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	44 000 €	17 900 €
- Association de Gestion du Centre Familial Social et Culturel de Metz-Magny	62 004 €	31 002 €
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	30 000 €	15 654 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	40 161 €	20 081 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	40 532 €	17 938 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	20 000 €	9 025 €
- Cogestion-Jeunesse-Familles	18 000 €	9 000 €

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **990 293 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ